Alpes de Haute Provence Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DCM N°19/2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 004-210400131-20210408-202119NOMS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2021

---- L'an deux mille vingt-et-un

le huit avril à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 31 mars 2021

Membres présents :

<u>Physiquement</u>: MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **SECHEPINE** Elisabeth, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth.

Réunion via Zoom: MACCARIO Fabrice et WALCZAK Franck

<u>3 Absent(s) excusé(s)</u>:, **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas et **WEBER** Hélène

1 Pouvoir : WEBER Hélène à DANEL Mauricette

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET: DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES COMMUNALES / MODIFICATION DCM N°29/2009

- ---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations n°66-2008 du 12 septembre 2008 et n°29-2009 du 15 mai 2009 décidant l'attribution officielle des noms de rues.
- ---- Il convient aujourd'hui de compléter la délibération n°29/2009 suite à la création de nouvelles voies communales.
- ---- Monsieur le maire présente les plans de situation. Les dénominations sont listées dans le tableau 1 annexé à la présente délibération.
- ---- Il précise également qu'il faudra apporter quelques modifications notamment au chemin des genêts et à la montée des genêts source de confusion ; à l'implantation de la Promenade du Forest et à la Montée du Château ; modifier le nom du CD 951 partie droite. Toutes ces modifications font l'objet d'un tableau 2 annexé à la présente délibération
- ---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* DECIDE:

- ✓ que les voies recevront les dénominations officielles telles qu'elles figurent sur les tableaux et plans annexés à la présente délibération.
- ✓ qu'un crédit nécessaire à la couverture des frais de fournitures et de pose des poteaux et plaques indicatives est ouvert au budget général.
- ---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

